

<https://castel-patrimoine.com>

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CASTELSARRASINOIS

Novembre 2022

Bulletin

n° 274

Se Souvenir

Chers adhérents,

Ce mois de novembre les cérémonies et commémorations se sont succédé mettant à l'épreuve notre devoir de mémoire.

Mémoire personnelle pour les fêtes de Toussaint, moment de pause pour faire revivre le souvenir de nos défunts. Mémoire consensuelle de l'armistice de la "grande guerre" où tant d'hommes, venus d'horizons différents, ont versé leur sang pour notre pays. Mémoire plus conflictuelle parce que récente, des victimes du terrorisme au Bataclan le 13 novembre 2015. La mémoire collective participe au principe de la cohésion sociale dans la société actuelle si hétérogène et individualiste, partagée entre devoir de mémoire et oubli.

Pour sa part le patrimoine est une mémoire, mais une mémoire pas comme les autres car sa sauvegarde n'échappe pas à cette nécessité de critiquer, d'exploiter, d'interpréter les sources matérielles ou immatérielles de la grande histoire du monde comme de la petite histoire locale dont elle est le témoin vivant.

Conférence de novembre

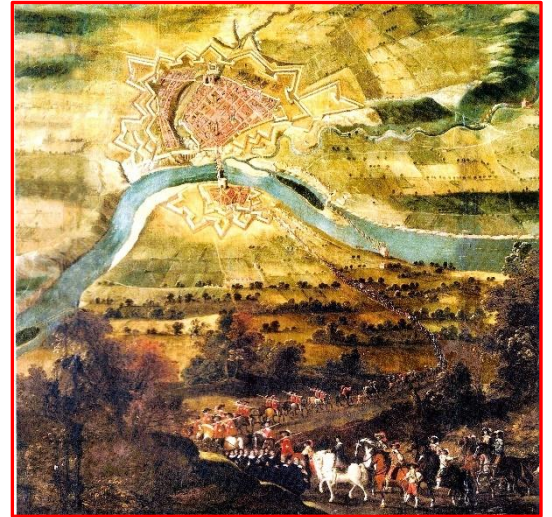
Jordi Passerat : "1621-1622 les deux passages de Louis XIII à Montauban : la défaite et la revanche."



Le siège de Montauban d'août à novembre 1621 par le roi Louis XIII reste un évènement majeur de l'histoire de la cité. Bien décidé de soumettre à son autorité les villes et bourgades du Quercy huguenot, Louis XIII, après avoir ravagé le village d'Albias, depuis son quartier général au château de **Piquecos**, installe ses troupes sur les rives du Tarn pour un siège qui durera trois mois, face aux protestants montalbanais à l'abri derrière de solides fortifications.

Jordi Passerat s'est plu à raconter les coulisses du siège, les anecdotes, les coups bas, les stratégies militaires parfois épiques... Ce fut bien sûr une guerre de religion mais dans un esprit de croisade caractérisé par la violence et une extrême cruauté de la part des

troupes royales face à l'esprit de résistance des assiégés dans un climat d'exaltation conforté par la conviction de se battre pour une juste cause représentée par le consul Dupuy et le pasteur Chamier. Les troupes royalistes bénéficiaient d'une puissance de feu bien supérieure (en témoigne le clocher de l'église saint Jacques) mais les soldats et officiers du roi manquaient d'expérience (nombreuses explosions lors de manipulations de poudre) et de sens tactique. A l'intérieur des remparts toute la population était mobilisée pour nourrir les combattants, fabriquer des munitions, participer aux combats. Ainsi de certaines femmes combattantes "avec armes, cailloux, et pelles" qui suivaient les hommes au front pour repousser les assaillants.



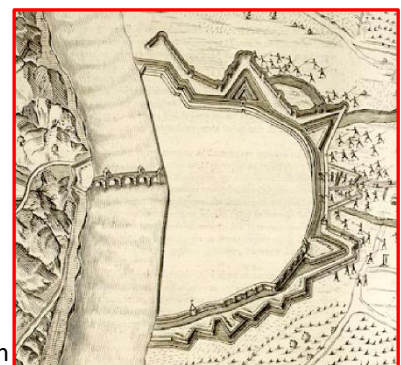
Après un dernier assaut général soutenu par des bombardements intensifs (qui détruisirent les tours du pont Vieux), qui n'eut pas raison de **Montauban**, Louis XIII se résigna à lever le siège de la ville.



Mais après son échec devant Montauban, Louis XIII, poussé par son désir de soumettre les villes huguenotes à son autorité, va prendre sa revanche l'année suivante en 1622 et revient dans la vallée de l'Aveyron. Il contourne Montauban (où le duc de Rohan a rassemblé 500 hommes) et jette ses troupes sur la "petite" place huguenote de **Nègrepelisse**. Le 10 juin 1622 l'assaut fut donné. Les habitants résistèrent farouchement ; *"les femmes se défendaient comme les hommes, elles tuaient et étaient tuées. Ce n'était que fer, que sang, feu et flamme"*. Débordés, les défenseurs se retirèrent et demandèrent quartier ; le roi refusa. Les soldats déchaînés se mirent à piller la ville, en massacrant la population, femmes et enfants compris. Cet épisode montre bien le contexte de guerre sainte qui animait les armées du roi très chrétien.

De là la troupe armée se dirigea vers **Saint-Antonin** qui opposa une résistance aussi héroïque mais les habitants durent se soumettre à la clémence du roi qui leur accorda la vie sauve et l'honneur de leurs femmes et que le pillage serait arrêté contre la somme de 100 000 livres tournois, et que leurs fortifications fussent démolies.

Siège de Saint Antonin



Mais l'histoire ne s'arrête pas là, tant que *"ceux de Montauban"* ne plieront pas le genou devant sa majesté la force devra l'emporter. Ils seront donc obligés de se soumettre sous le joug du puissant cardinal de Richelieu et en 1632 Louis XIII reviendra à Montauban pour savourer son triomphe.



Programme de décembre

Mardi 20 décembre – salle Marcelle Duba à 18h.

ATTENTION (Exceptionnellement la conférence aura bien lieu **le mardi** et non le mercredi)

Francine Fontana animera une conférence sur le thème :

“Castelsarrasin au temps des guerres de religion.”

Suite à la conférence de Jordi Passerat, évoquant les interventions de l’armée royale à Montauban et ses conséquences, la prochaine conférence reviendra sur le rôle qu’a joué notre commune dans le conflit entre protestants et catholiques.

Quand Montauban devient une plateforme du protestantisme, Castelsarrasin et son voisinage résistent en affirmant leur loyauté à l’église apostolique, catholique et romaine.

Malgré l’inquiétude et les menaces, les pillages et les dévastations, l’intégrité du territoire est sauvegardée. Cependant de tous les épisodes calamiteux émergeront des situations inattendues pour notre commune. Cet îlot catholique pris dans l’étai protestant va être un territoire de salut pour les partisans du roi et de l’église. La prestigieuse épopée du Parlement de Toulouse en est un exemple.



A Propos du patrimoinelinguistique.

Les adhérents ayant reçu le bulletin papier du mois précédent, ont pu être gênés par un désordre graphique dans la présentation des textes dû à un problème d’impression. L’équipe de rédaction s’en excuse, et fait **“amende honorable”** auprès des adhérents concernés.

Mais connaît-on l’origine de cette expression désuète qui signifie avouer sa faute et reconnaître ses torts ? L’amende honorable était sous l’ancien régime une peine infamante consistant en un aveu fait soit en public à la porte d’une église soit au tribunal. On distinguait deux sortes d’amendes honorables : *L’amende honorable simple ou sèche* qui se faisait à l’audience publique ou à la chambre du conseil, nu-tête, et à genoux.

L’amende honorable in figuris faite par le coupable à genoux, nu-tête et nu-pieds, en chemise, ayant la corde au cou, un cierge en main, portant sur le dos un écriteau commençant par : “ Je demande pardon à Dieu, au roi et à la justice...” Il était conduit par l’exécuteur de la haute justice.



Coupable faisant amende honorable. Enluminure extraite des Coutumes de Toulouse. Manuscrit enluminé pour Pierre de Seilh, notable toulousain.

L’équipe de l’Aspc ne peut que se réjouir que ces coutumes n’aient plus cours de nos jours !!!

- LE BUREAU -

